



# Les deux visages du CHANGEMENT



Aditya Narain

## Les nouvelles technologies financières ouvrent la voie à des changements prometteurs mais aussi semés d'embûches

**L**A TECHNOLOGIE et la finance entretiennent depuis longtemps une relation symbiotique. Dans les manuels de finance, la technologie, comme la déréglementation, est décrite comme le principal moteur de la croissance exponentielle des 50 dernières années. L'expansion financière est l'objectif premier des entreprises technologiques et la technologie (surtout de l'information et des communications) est le principal poste de dépense des banques et sociétés financières. Ce n'est pas surprenant, car l'objet de la finance est de recueillir, stocker, traiter et échanger l'information, sans restrictions géographiques.

Lorsque les manuels seront révisés, ils insisteront sur le rôle central de la technologie dans la finance, à une différence près. Ils souligneront probablement à quel point une nouvelle sorte d'entreprises hybrides, les *fintechs*, ont transformé le secteur financier, en cessant d'être les fournisseurs de technologie des sociétés financières pour devenir leurs concurrents.

Il est hors de doute que l'utilisation novatrice de la technologie dans le secteur financier a simplifié la vie des consommateurs. Les distributeurs automatiques de billets (DAB), les cartes de crédit et la banque en ligne n'en sont que quelques illustrations, mais ce sont probablement celles qui ont eu le plus d'impact pour les particuliers.

### De vastes conséquences

L'incidence de la technologie financière ne se limite cependant pas aux particuliers. Le métier même des sociétés financières repose sur l'expansion de la collecte et du traitement des données, rendue possible grâce aux progrès du traitement informatique. Ce bond en avant a aussi facilité la prolifération des innovations financières. D'où la vogue florissante de nouveaux instruments et produits, qui permettent de reconditionner les crédits pour les convertir en valeurs négociables et transférer le risque du prêteur à l'acheteur des titres.

Mais l'interaction technologie/finance a surtout eu pour effet d'accroître le nombre de personnes ayant accès aux services financiers (inclusion financière). Dans les pays en développement, le recours aux technologies existantes et largement répandues, comme les téléphones mobiles, a permis un essor fulgurant des marchés et la bancarisation de millions de personnes.

L'avenir promet encore bien des changements, sous l'action des *fintechs*, qui, parfois contrôlées par des entreprises du secteur des technologies ou par des acteurs du cybercommerce, ont déjà mis sur le marché des applications qui multiplient les façons inédites d'effectuer des transactions financières. Leurs appellations

sont elles aussi créatives : Stripe, Square, Lending Tree, Kabbage, Knip, Zhong An, Betterment et Robinhood par exemple.

Nombreux sont ceux qui pensent que nous sommes à la veille d'une révolution technologique qui changera le paysage financier et la manière dont les clients l'appréhendent. Ce changement bouscule les habitudes. D'autres, plus sceptiques, font observer que les banques et autres établissements financiers se sont aisément accommodés des précédentes avancées technologiques.

De plus en plus de spécialistes s'accordent toutefois à penser que les changements produits par les *fintechs* sont d'un autre ordre. Premièrement, les *fintechs* engrangent beaucoup d'argent et des milliers d'entreprises de par le monde veulent leur part du gâteau. Selon un rapport de Citibank, les investissements totaux dans les *fintechs* auraient quadruplé entre 2010 et 2015 pour atteindre près de 19 milliards de dollars par an, dont la majeure partie a été consacrée à développer des produits de paiement et de prêt.

Bien entendu, les entreprises technologiques ne font que suivre la demande. Il fut un temps où les clients se satisfaisaient des DAB. De nos jours, ils ont en poche de puissants smartphones avec lesquels ils se connectent au monde. Ils ont bien plus confiance dans les technologies et relations informatiques (et en sont plus dépendants), ce qui a modifié leurs attentes quant à la vitesse et la facilité avec lesquelles le commerce et la finance devraient fonctionner.

### L'inclusion financière

Parallèlement, la promotion de l'inclusion financière a amené les dirigeants à inciter les *fintechs* à créer des technologies qui exploitent ces nouveaux compartiments du marché, et les pays se disputent les *fintechs* pour leurs centres d'innovation.

De plus, de même que la déréglementation a facilité l'essor technologique de l'innovation financière dans les années 70, le durcissement de la réglementation à la suite de la crise financière mondiale a peut-être donné force à la nouvelle vague de *fintechs*. Les autorités ont établi des normes de gestion des risques plus rigoureuses, ouvrant ainsi la voie aux établissements non bancaires et aux *fintechs*, qui ne sont pas soumis aux mêmes normes, dans le secteur des services parabancaires. La transformation la plus visible touche la façon dont les paiements sont effectués, enregistrés et réglés. Les banques jouent encore un rôle dans ces transactions, mais il a été très réduit. Cependant, de nouvelles technologies (telles que la *chaîne de blocs* sur laquelle est basé Bitcoin) pourraient bientôt donner naissance à des applications permettant d'effectuer les transferts directement, au lieu de passer par un système tiers d'enregistrement centralisé, rôle actuellement joué par

les banques et les banques centrales (voir *La chaîne de confiance* dans le numéro de juin 2016 de *F&D*).

Une autre tendance se dessine dans le domaine du crédit. Les plateformes de pair à pair (P2P) permettent aux déposants de prêter directement aux emprunteurs. Pour financer leurs projets, les innovateurs peuvent maintenant faire appel à des plateformes de financement participatif, sans passer par la chaîne habituelle d'intermédiaires (sociétés d'investissement par exemple).

Il existe des applications, basées sur les mégadonnées, grâce auxquelles des techniques de recherche de plus en plus puissantes servant aux analyses comportementales permettent de recueillir et de manipuler des données de différentes sources afin d'identifier et de mesurer les risques, les tendances et les préférences des clients de manière plus approfondie qu'auparavant.

Les changements touchent aussi l'assurance, l'épargne et l'investissement. Mais la promesse de modes d'exécution des transactions financières nombreux, nouveaux, plus efficaces et éventuellement moins onéreux s'accompagne aussi de risques. C'est pourquoi les banques et autres établissements financiers observent avec circonspection cette vague d'innovation et les instances réglementaires se demandent comment réagir aux bouleversements imminents.

### Les aléas de la technologie

Certains risques des applications technologiques dans le secteur financier sont bien connus : piratage des données personnelles, fraudes électroniques à distance, cadres de protection des consommateurs encore flous et absence de systèmes de sécurité de type garantie des dépôts. Les déboires de plusieurs plateformes P2P en Asie ont mis à mal de nombreux prêteurs et poussé à réclamer une réglementation plus stricte. La technologie peut aussi aggraver les inégalités, alors même qu'elle encourage l'inclusion. Par exemple, les courtiers haute fréquence qui utilisent des programmes complexes demandant énormément de puissance de calcul s'établissent à proximité des marchés boursiers et profitent d'écarts de prix durant quelques millièmes de seconde, ayant ainsi un avantage déloyal sur les autres investisseurs.

Pour les institutions financières, les produits des fintechs comportent les risques opérationnels habituels qui résultent d'un dysfonctionnement des systèmes ou de la dépendance vis-à-vis des sous-traitants de services et de technologies. Mais le risque technologique qui fait couler le plus d'encre est le «cyber-risque», qui se présente lorsque des systèmes informatiques interconnectés ont des vulnérabilités que peuvent exploiter des hackers pour le plaisir ou avec des intentions criminelles (voir «Le côté obscur de la technologie» dans ce numéro). Des incidents de ce type sont de plus en plus fréquemment déclarés par des banques, qui sont forcées d'entreprendre de gros investissements pour y parer.

Mais le risque lié à la révolution des fintechs qui menace le plus de déstabiliser le système tient au fait que les nouveaux fournisseurs équipés des nouvelles technologies sont de plus en plus capables de grignoter la part de marché des banques, dont la rentabilité est déjà compromise. Par exemple, sur les 300 plus grosses banques des pays avancés, un sixième ont dû revoir leur mode de fonctionnement pour continuer à faire des bénéfices (FMI, 2016). De bons investissements dans les fintechs pourraient faire toute la différence.

Les instances réglementaires jouent aussi un rôle. Elles doivent établir et faire respecter des règles de conduite pour les banques et

autres établissements agréés, veiller à ce qu'elles entrent et sortent du secteur en bon ordre, et circonscrire les risques de bouleversement au sein du système financier. Elles fixent les normes minimales, donnent des directives de gestion des risques, et énoncent des sanctions en cas d'infraction. Les déposants et les investisseurs disposent de systèmes de sécurité tels que les garanties des dépôts.

La réglementation des fintechs est par contre souvent floue. Elles peuvent avoir des activités semblables à celles des banques, sans être soumises aux mêmes obligations d'agrément et de régulation. Les instances réglementaires, qui pensent plus facilement en termes d'entités que d'activités, risqueraient d'imposer rétroactivement des règles prudentielles pouvant avoir une incidence sur le modèle économique des fintechs.

Les autorités nationales s'inquiètent de l'arbitrage réglementaire. Beaucoup de produits des fintechs sont numériques et peuvent se jouer des frontières nationales. Il faut donc compter sur la coordination internationale pour éviter que ces activités se relocalisent sous des cieux moins regardants. La réglementation des monnaies virtuelles est par exemple très différente selon les pays : certains les ont interdites, d'autres en ont restreint l'utilisation et d'autres ne se sont pas penchés sur la question.

Les autorités de réglementation comprennent les risques des technologies bien établies, mais ont du mal à comprendre les risques liés aux nouveaux venus et aux nouvelles technologies. Les autorités ne souhaitent pas entraver l'innovation en restreignant le recours aux nouvelles technologies, mais elles ne veulent pas non plus qu'elles se propagent trop largement, au point de ne pas pouvoir faire machine arrière en cas de risques imprévus.

Les autorités cherchent de nouveaux moyens de gérer la nouvelle donne. Ils mettent en avant le concept du «bac à sable réglementaire» qui délimite des «zones de sécurité». L'an dernier, plusieurs grands organes de réglementation ont défini des lignes directrices qui permettent en fait à un nombre limité de sociétés de tester des produits donnés dans un environnement réel pendant une période définie. L'arsenal réglementaire complet ne s'appliquera au produit que si l'expérience est positive.

Cette stratégie de cantonnement devrait permettre aux autorités de comprendre les risques que peut poser un produit si son usage se répand, mais dans un environnement contrôlé. Elle permettra aux fintechs, et surtout aux start-ups, de tester leurs produits sans avoir à supporter le coût et le carcan de la réglementation.

Bien entendu, le «bac à sable» est aussi en soi une entreprise risquée, ne serait-ce que parce que les instances de réglementation ne sont pas les mieux placées pour promouvoir des produits et qu'elles se retrouveront dans la situation délicate de devoir départager les gagnants et les perdants, ce qu'il est préférable de confier aux marchés. Seul l'avenir nous dira si la stratégie du «bac à sable» sera gagnante, mais d'ici là, la finance et la technologie y joueront ensemble à inventer des produits, sous le regard attentif des autorités de réglementation. ■

*Aditya Narain est Directeur adjoint du Département des marchés monétaires et de capitaux du FMI.*

#### Bibliographie :

*International Monetary Fund (IMF), 2016, Global Financial Stability Report (Washington, April).*